



LE BULLETIN DE LA FERME

de la commission d'achat
servant le fromage

allusion la semaine dernière à
nts édictés par la Commission
ur le compte des Alliés, tout
omage, et probablement des
laitiers, produits en Canada
qui s'ouvre. Nous croyons
er à la connaissance de nos
nportants de ces règlements.
bons d'abord par ceux qui
particulièrement le produc-
à la qualité du fromage, à
à l'emballage.
ois catégories de fromage,
t la qualité du produit, et
s 1, 2 et 3. Le fromage
accepté dans l'une ou
vries, sera classé comme
rebut" et accepté par la Commission, si
elle le juge à propos, à un prix proportionné
à sa valeur. Il ne sera accepté aucun fro-
mage dont la fabrication remonte à moins de
dix jours."

2. "Le fromage devra être emballé de
façon jugée satisfaisante par la Commission.
L'on pourra exiger que les boîtes soient entou-
rées d'un cercle de fer; dans tous les cas, elles
devront être livrées en bon ordre. Le fro-
mage mal emballé sera mis dans une
catégorie inférieure, quelle que soit sa qua-
lité."

3. "Également les boîtes devront être
marquées de la manière prescrite par la
commission."

Celle-ci n'a pas encore fait connaître ses
exigences à ce sujet, mais elles ne peuvent
différer de celles de l'an dernier, c'est pour-
quoi nous croyons à propos de répéter les
instructions données l'an dernier en ce qui
concerne les différentes marques qui doivent
être apposées sur les boîtes:

"Toute marque, tout chiffre, imprimés sur
les boîtes, marque de fabrique, pesant, numéro
de lot, numéro de série, doivent être
en caractères très nets et très lisibles. Les
chiffres doivent avoir au moins trois-quarts de
l'épaisseur de hauteur. Aucune marque ne
peut être écrite à la mine."

"Voilà quelques recommandations dont les
Car la méfiance en particulier veront bien de pren-
re. Cela évitera en toutes circon-
Et du plus mes ennuis à tous les intéressés, et
Ce n'est pas des pertes très lourdes."

règlements concernent plus par-
Fronts d'ivoire, ptes commerçants qui vendent
fromages à la Commission,
t de même que nos lecteurs
Ils semblaient façonnés p notion générale de la
Avec des majestés augummece de fromage.
Ayant bien su tomber pour aiera le fromage aux
J'en suis certain. J'ai soula des factures, con-
peseur public et
Depuis plus de mille ans, rien n. sur production
teur de chaque
Jamais plus de grandeur calculée nt le vendeur.
Semblable majesté aux choses du tomerront avoir
D'ordinaire, le sang, c'est de l'assassinat

du fro-
Ce fut une splendeur de gestes et de poses plus
Il faut croire au hasard correct de la beauté ins-
Qui sait tout ordonner, et place à côté
De l'enfant gracieux le vieillard grandiose,

l'intérêt sur le capital engagé à raison de
6% l'an, également les frais d'assurance au
taux régulier, mais seulement à compter de
l'expiration de ce délai de trois semaines et
trois jours jusqu'au moment de l'expiration."

6. "Les vendeurs devront livrer le fro-
mage sur les quais à leurs frais, quand ils en
seront requis par la Commission. La pré-
paration des boîtes suivant les exigences de
la Commission sera également à leur charge."

7. "Comme les classificateurs de la Com-
mission ne peuvent examiner que quelques
échantillons de chacun des lots expédiés, les
vendeurs seront garants de la qualité, de la
pesanteur, des lots compris dans chaque
consignation, nonobstant l'inspection déjà
faite à Montréal, de la même façon que si
le fromage avait été vendu pour être livré
et inspecté à Londres."

8. "Tout marchand qui voudra vendre du
fromage à la Commission devra être porteur
d'une licence de marchand de produits en
gros, émise par la Commission des Vivres du
Canada."

La simple lecture de ces règlements fait
facilement comprendre pourquoi le produc-
teur ne peut toucher pour son produit le plein
prix fixé par la Commission. Tous les frais
accessoirs à la vente—et l'on voit qu'ils
sont nombreux—étant à la charge des ven-
deurs, il n'est que juste que ceux-ci retien-
nent, sur le prix payé une proportion suffisante
pour être dédommagés et en même temps
être rémunérés de leur travail.

(Du "Bulletin des Agriculteurs".)

FROMAGER

La main d'œuvre agricole

BUREAU DE PLACEMENT

La délégation des cultivateurs à Ottawa ne
paraît pas avoir convaincu le gouvernement
Fédéral qu'il doit modifier sa politique au
sujet du service militaire. Si donc ce dernier
s'en tient à sa décision première, la crise de
la main d'œuvre agricole ne fera que s'accen-
tuer. En effet, en comptant les fils de culti-
vateurs et les ouvriers de ferme de 20, 21 et
22 ans, il y avait déjà rareté; sans eux, la
situation devient tout simplement péril-
leuse.

Le ministère provincial de l'Agriculture a
depuis longtemps déjà, pris des mesures
efficaces pour parer à la situation. Il veut
assurer aux cultivateurs, autant qu'il sera
possible, toute la main-d'œuvre dont ils
auront besoin, durant la saison de produc-
tion. A cette fin, il a institué un bureau de
placement agricole. Le directeur de ce bureau
vient justement de faire dans tous les jour-
naux de notre province une grande campagne
de publicité. Il fait appel aux habitants des
villes, des villages, aux professionnels, ou-
vriers, commerçants, industriels, étudiants, de
venir porter secours aux cultivateurs. Les
élèves des écoles ont été sollicités de s'en-
rôler—volontairement pour une fois—dans la
grande armée des "soldats du sol". Il fait
plaisir de constater que ceux-ci ont répondu
noblement à l'appel.

Ce bureau de placement agricole a fait en
outre publier des formules qui doivent être
remplies par ceux qui veulent prendre de
l'ouvrage sur une ferme. Il n'y a pas de

doute qu'un grand nombre de gens, les uns
ayant déjà l'expérience du travail de la
ferme, les autres étant sans emploi, ou encore
prêts à renoncer, pour quelques mois, à leurs
occupations ordinaires, offriront leurs ser-
vices. Mais ce n'est pas suffisant pour
assurer le succès du bureau de placement.

Il faut que les cultivateurs, que ceux qui se
plaignent de n'avoir pas la main-d'œuvre vou-
lue fassent leur part du travail. Or leur
part, en l'occurrence, elle ne comporte de
démarches ni coûteuses ni ennuyeuses. Le
bureau de placement agricole a fait également
publier une formule qui doit être remplie
par le cultivateur ou le fermier qui a besoin
de main-d'œuvre. Cette formule, une fois
remplie et signée, on peut la déposer au comité
paroissial de surproduction, ou bien encore
l'adresser directement au directeur de la
main-d'œuvre agricole, ministère de l'Agric-
ulture, Québec.

Combien ont utilisé ce moyen si simple de
s'assurer des aides durant le temps des semen-
ces? Nous regrettons de le dire, mais il
semble qu'en général les cultivateurs négligent
trop souvent le concours officiel qui
leur est offert si volontiers. Nous serions
fort surpris qu'en ce qui concerne la main-
d'œuvre agricole, la demande eût excédé
l'offre. Combien de cultivateurs, qui se
plaignent de n'avoir pas le personnel requis
pour exploiter leurs fermes, n'ont jeté qu'un
regard distrait sur l'annonce du directeur de
la main-d'œuvre agricole?

N'est-ce pas du reste le reproche qui a
été fait dans certains journaux, et nous
croyons même jusque dans l'enceinte du
Parlement à Ottawa, aux cultivateurs qui
se plaignent de la rareté de la main-d'œuvre
"Vous vous plaignez de manquer de bras,
dites-vous, et cependant, dans telle et telle
province, des milliers de personnes ont offert
leurs services et elles attendent encore qu'on
réponde à leur offre. C'est donc un indice
que la crise n'est pas si aigue que vous le
dites."

Nous ne voudrions pas que les cultiva-
teurs de la province de Québec s'exposent à
un tel reproche. La situation n'a pas été
exagérée, bien au contraire. Mais au moins
que les cultivateurs prennent les moyens de
bénéficier de tout ce que l'on fait pour leur
trouver de la main-d'œuvre.

Il ne faut pas négliger le précieux concours
du ministère de l'Agriculture de la province
de Québec qui offre si à propos de mettre en
relations employeurs et employés.

(Du "Bulletin des Agriculteurs".)

COOPÉRATEUR

Eug. Shredt, riche marchand de lai-
nages de New-York et de Boston, a été
arrêté dernièrement et interné comme étran-
ger ennemi, sous l'accusation d'être un
agent allemand pour l'accaparement.

...

Par suite de l'arrivée de plusieurs wagons
retenus depuis longtemps sur les voies d'évite-
ment, vingt-cinq millions d'œufs ont fait
leur apparition sur les marchés de New-York
et les prix ont subi aussitôt une diminution
importante.